



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

**TOTAL 40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
Mme Véronique ELO, Adjointe		M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL                    ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
M. Laurent FARON                        ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG  
M. Alain VON WIEDNER                ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER  
Mme Nathalie DISCHLER                ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-32-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**OBJET : EAU – MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE PGSSE (PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

**N° 26-32**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses dispositions relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

**VU** la directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

**CONSIDERANT** que la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine constitue un enjeu majeur de santé publique ;

**CONSIDERANT** que la démarche de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) vise à garantir une maîtrise globale des risques depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur ;

**CONSIDERANT** que cette démarche s'inscrit dans une logique préventive, structurée et progressive d'amélioration continue ;

**CONSIDERANT** que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse accompagne financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de cette démarche ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes souhaite ainsi engager une étude pour élaborer et mettre en œuvre son PGSSE sur l'ensemble de ses unités de distribution d'eau potable ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRÈS** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité,  
1° approuve**

le principe de mise en place d'une démarche de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur le territoire communautaire,

**2° autorise**

le lancement d'une consultation pour retenir un bureau d'études spécialisé, chargé d'accompagner la collectivité dans l'élaboration du PGSSE, pour un coût prévisionnel de 100.000,00 € H.T.,

**3° sollicite**

le concours financier à ce titre de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

**4° autorise**

le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de cette étude, notamment le marché de maîtrise d'œuvre y relatif et la demande de subvention auprès l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-32-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-32-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026